

## Procès-verbal du Conseil syndical

**7 novembre 2023 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas**

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Socio-Culturelle de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

### **Présents (24) :**

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAI, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia MÉTERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

### **Pouvoirs (14) :**

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Alain MORANÇAIS, Francis BOUSSION donne pouvoir à ÉRIC SALMON, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Anthony ROUSSEAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Joël LELARGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Françoise RACHET, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Christophe LIBERT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Patricia MÉTERREAU donne pouvoir à Carine MENAGE, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU de LASSENCE et Monique TROTIN donne pouvoir à Vincent GRUAU .

**Absents (6) :** Olivier BESNARD, Régis DANGREMONT, Catherine DONNÉ, Pascale GLOTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (2) :** André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Paul COUSIN, Mathilde ESTADIEU, Julien HARDY, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE et Marie PETITJEAN.

**Ordre du jour :**

<b>1</b>	<b>DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>GOUVERNANCE REGIONALE ZAN</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M.OLIVIER BESNARD</b>	<b>5</b>
<b>1.3</b>	<b>DM1 : CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR</b>	<b>6</b>
<b>1.4</b>	<b>DM2 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>FESTILOIR &amp; SAISON ESTIVALE 2023</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>EXPOSITION « TETES DE LOIR »</b>	<b>7</b>
<b>2.2</b>	<b>INFORMATIONS FONDS CHENE</b>	<b>7</b>
<b>2.3</b>	<b>PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE</b>	<b>8</b>
<b>2.4</b>	<b>POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROGRAMME LEADER 2023-2027</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR</b>	<b>9</b>

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 19 septembre 2023 (secrétaire de séance : Carine Ménage).

Émile Guillon est désigné secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente informe de l'ajout d'un comité syndical le mardi 12 décembre 2023.

Mme Latouche présente M. Julien Hardy et lui laisse la parole. Il est le chargé de mission Inventaire du Patrimoine du Pays d'art et d'histoire, arrivé en poste depuis le 2 octobre 2023 en remplacement de Stéphanie Barioz Aquilon, pour une période de 10 mois.

Mme la Présidente informe le Comité syndical du recrutement de M. Bruno Weber - Regnier qui prendra ses nouvelles fonctions le 4 décembre 2023, suite au départ de Mme Sophie Rychlicki le 01 octobre 2023.

### **Intervention de Philippe ROGIER**

Directeur institutions et territoires de l'Agence France Locale.

M. Rogier présente la banque des collectivités et indique sa nature de banque publique exclusivement réservée aux collectivités. L'Agence France Locale est là pour couvrir l'essentiel des besoins de ces dernières. M. Rogier rappelle qu'elles n'ont pas les mêmes accès que des privés aux prestations bancaires d'emprunt, l'Agence France Locale propose des prêts sur des durées plus longues jusqu'à 40 ans. Pour être actionnaire de la structure, la situation financière des communes est analysée, puis classée par note de 0 à 7, afin de vérifier sa capacité d'endettement et donc de financement. Il n'y a pas de limite de montant pour un dossier, cela peut aller de 5 000 € à 55 000 000 €. Un actionnaire peut sortir à tout moment et récupérer son argent.

[Pour plus d'infos, lire la présentation en ligne.](#)

Mme Grelet-Certenais demande si les taux seront moindres que les autres banques ?

M. Rogier répond, qu'en effet oui il y a des gros écarts.

Mme Grelet-Certenais demande si il y a des établissements publics en tant qu'actionnaires et membres ?

M. Rogier répond qu'il n'y en a pas encore mais que c'est en préparation.

M. Peter demande combien y a-t-il de temps entre le calcul de la note et le prêt accordé.

M. Rogier répond que cela peut être très rapide pour les notes basses quasi immédiat, par contre dès lors que la note augmente cela peut prendre une semaine environ.

Mme Latouche remercie M. Rogier pour la présentation et informe les membres du comité syndical que la présentation ainsi que les coordonnées de l'Agence France Locale leurs seront transférées.

## 1.1 GOUVERNANCE REGIONALE ZAN

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

La Présidente du Conseil régional ou son représentant

14 élus régionaux ou leur représentant

Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant

Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)

Le Président de la Conférence Régionale des SCOT

16 Maires : 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :

1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France

Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant

3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

### **Délibération du Comité syndical :**

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, accepte et valide la composition proposée.

## 1.2 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M.OLIVIER BESNARD

La Communauté de communes du Pays Fléchois a été sollicitée pour procéder à la désignation d'un nouveau délégué, remplaçant M. Olivier Besnard ayant démissionné.

Par délibération communautaire de la CC Pays Fléchois en date du 28 septembre 2023, Mme Françoise Rachet – conseillère communautaires de La Flèche, a été désignée pour siéger au Comité syndical du PETR en lieu et place de M. Olivier Besnard.

Mme Françoise Rachet devient également membre de la commission mobilité (aux côtés de M. Guichon et Mme Dubois Gasnot).

### Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la désignation de Mme Françoise RACHET.

*Pôle administratif – Finances*

## 1.3 DM1 : CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Madame la Présidente informe le Comité syndical de titres restant à recouvrer pour lesquels une admission en non-valeur sur proposition du Trésor public est sollicitée, constatant que les démarches en recouvrement ont été infructueuses. Le montant s'élève à 126,30 € et concerne exclusivement des taxes de séjour.

Un mandat au compte C/6541 de 126,30 € est donc à émettre sur cet exercice.

Ci-dessous, la liste des titres concernés :

Exercice	Titre	Débiteur	Montant
2020	T-22	DELHOMMEAU Mauricette	0,03 €
2019	T-280	Ecole Rene Rondreux	88 €
2020	T-374	L'Hotel du Château	0,55 €
2021	T-35	La Renaissance	0,20 €
2015	T-160	Le Lude	4,40€
2021	T-97	Le Lude	0,02€
2020	T-135	Lavernat	0,10 €
2021	T-157	WOERMEIJER Lesley	33 €
		<b>TOTAL</b>	<b>126,30 €</b>

### Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent la proposition du Trésor Public et autorisent Madame la Présidente à émettre un mandat de 126.30 € au compte C/6541 sur l'exercice 2023.

## 1.4 DM2 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame la présidente rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, le Trésor Public propose de définir :

Le montant des dépréciations (compte 491) est inférieur à 20% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans.

Le compte de créances douteuses (compte 4116) présente un solde de 12 657,41 € il convient donc de prévoir des dépréciations :

- Emettre un mandat en ordre mixte au compte 6817 au minimum 20 % soit 2 531 €
- DM pour prévoir des crédits au compte 6817 du montant de 2 531 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 531 €	
<b>TOTAL : D022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>2 531 €</b>	
D 6817 : Dot° amo. Prov. – Charges fonctionnement		2 531 €
<b>TOTAL D68 : Dotations aux provisions</b>		<b>2 531 €</b>

Ci-dessous, la liste des titres admis concernés (blanc) :

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x
ECOLE RENE RONDREUX	T-280	30/07/2019	4116	88,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 26/12/22	0,00
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-3	24/02/2016	4116	1 008,96	Redressement judiciaire 17/04/2023	202
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-239	19/07/2018	4116	1 772,76	Redressement judiciaire 17/04/2023	355
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-361	19/07/2018	4116	2 323,20	Redressement judiciaire 17/04/2023	465
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-99	23/07/2018	4116	1 824,90	Redressement judiciaire 17/04/2023	365
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-100	23/07/2018	4116	230,80	Redressement judiciaire 17/04/2023	46
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-561	27/09/2018	4116	2 031,48	Redressement judiciaire 17/04/2023	406
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-13	11/03/2019	4116	2 706,66	Redressement judiciaire 17/04/2023	541
LE LUDE MAIRIE	T-160	10/11/2015	4116	4,40	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 27/02/23	0,00
LOIR EN VALLEE	T-137	10/06/2020	4116	329,50	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 25/09/23	0,00
MAIRIE JUPILLES	T-62	24/03/2020	4116	77,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 17/08/23	0,00
MOENS KAROLIEN	T-711	13/12/2019	4116	136,05	SATD Positive 21/05/2021	27
MOENS KAROLIEN	T-722	31/12/2019	4116	101,20	SATD Positive 21/05/2021	20
MOENS KAROLIEN	T-723	31/12/2019	4116	203,50	SATD Positive 21/05/2021	41
MOENS KAROLIEN	T-724	31/12/2019	4116	163,35	SATD Positive 21/05/2021	33
MOENS KAROLIEN	T-725	31/12/2019	4116	154,55	SATD Positive 21/05/2021	31
VAAS	T-660	27/11/2019	4116	83,82	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 22/06/23	0,00

### Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent Madame la Présidente à :

- Emettre un mandat en ordre mixte au compte 6817 de 20 % du montant total des créances soit 2 531 €
- DM pour prévoir des crédits au compte 6817 du montant de 2 531 €

## **2 INFORMATIONS**

### **2.1 FESTILOIR & SAISON ESTIVALE 2023**

Présentation du bilan de la 20<sup>ème</sup> édition par Paola Perseille et du bilan de la saison estivale par Mathilde Estadiou.

Paola Perseille présente [un film](#) aux membres du conseil syndical sur FestiLoir 2023 et annonce ensuite les chiffres de la fréquentation : plus de 2000 personnes ont été accueillies sur cette édition (dont plus de 500 personnes sur les 2 samedis du festival, l'ouverture et la clôture). Paola Perseille ajoute public que le public reste fidèle et local mais qu'on observe un rayonnement plus large avec des personnes venues de la Touraine et de la région parisienne. Les visites guidées, toujours appréciées ont été avancées à 18h au lieu de 18h30, pour laisser au public un temps plus long pour se restaurer. Pour les prochaines éditions, une réflexion sera faite sur les réservations de repas. L'appel à candidatures pour FestiLoir 2024 est lancé, une réponse est souhaitée avant le 8 décembre 2023. Un changement exceptionnel de date aura lieu cette année à cause des Jeux Olympiques, le festival commencera le vendredi 19 et finira le jeudi 25 juillet veille du lancement des Jeux Olympiques.

### **2.1 EXPOSITION « TETES DE LOIR »**

Le vernissage de l'exposition aura lieu le dimanche 12 novembre à 11h au château du Lude. Tous les élus du comité syndical sont invités (réponse souhaitée avant le 08 novembre). L'exposition itinérante sera sur le territoire jusqu'à mars prochain. 136 portraits ont été transférés sur de la vaisselle de récupération. Une table dressée la présente.

Têtes de Loir, c'est une animation autour du dessin proposée du 17 au 31 juillet, dans le cadre de l'été culturel, financé par la DRAC des Pays de la Loire (13000€), le Département de la Sarthe (3000€), les EHPAD (800€) et le PETR (2000€). Le Pays d'art et d'histoire a fait appel au collectif d'artistes « Patrimoine à Roulettes » pour mener cette action auprès des habitants et des touristes présents. Au cours de ces 15 jours, deux artistes et un médiateur du Pays d'art et d'histoire ont sillonné le territoire pour proposer aux personnes de dessiner le portrait de son voisin. Ils sont allés dans 8 EHPAD et 15 communes (au marché de Montval-sur-Loir, de La Chartre-sur-le-Loir, de Luché-Pringé, à La Fontaine-Saint-Martin, au Lude, à La Flèche, au lac de Marçon, au Grand-Lucé, à Crosnières, dans toutes les communes de FestiLoir). 1002 dessins ont été réalisés !

### **2.2 SAISON ESTIVALE 2023**

Mathilde Estadiou présente les chiffres de la saison estivale 2023 avec 6 semaines d'animations 1228 visiteurs comptabilisés et 319 visiteurs sur le weekend des Journées du patrimoine, un nouvel escape game à La Flèche qui se déroule dans la ville. Elle ajoute que la fréquentation de ce nouvel Escape Game a été variable selon les dates, en raison notamment de la météo (il se déroule en extérieur). La visite de lieux privés est toujours plébiscitée, ainsi que les visites de nouveaux lieux. En revanche, les visites très traditionnelles, type visites aux lampions sont moins sollicitées. La saison estivale 2024 est en préparation. Un mail va être envoyé à l'ensemble des communes pour leur demander si elles pensent à des lieux à faire visiter.

### **2.3 INFORMATIONS FONDS CHENE**

Le Pays Vallée du Loir est lauréat du fonds CHENE, un programme ACTEE piloté par la FNCCR. Ce fonds CHENE permettra de continuer de dispositif du Service Efficacité Énergétique (SEE) du PETR en remplacement des fonds SEQUOIA et MERISIER.

Tout comme les fonds précédents, le programme CHENE va permettre aux collectivités membres du SEE de pouvoir prétendre à des co-financements sur les audits énergétiques, sur la maîtrise d'œuvre mais également à un accompagnement sur des bases similaires à ce qu'a pu faire l'entreprise TERNEO en début d'année.

Le PETR est lauréat depuis le jury du 27 septembre (conventionnement en attente) jusqu'au 31 décembre 2026 sur ces accompagnements. Il sera possible de renforcer le service, en candidatant pour d'autres prestations (outillage en logiciel et matériel par exemple) par la suite.

Le fonctionnement se déroulera comme sur la version 2020-2023 du SEE avec la coordination et les informations pour les demandes de fonds auprès du PETR (mission énergie-climat), et l'accompagnement plus technique sera réalisé par le bureau d'études (en cours de recrutement). Une adhésion annuelle dont le montant reste à définir sera nécessaire pour les communes souhaitant devenir membres du SEE.

#### **2.4 PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE**

Le Pays Vallée du Loir est porteur d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) depuis avril 2022.

Cette PTRE consiste pour rappel à l'accompagnement des particuliers propriétaires ou copropriétaires afin de réaliser des démarches de rénovations énergétiques, et ce dès les étapes de réflexion du projet jusqu'au suivi de travaux, avec un accompagnement technique et financier.

Ce service est externalisé auprès de la SEM régionale Croissance Verte qui cesse toute activité au 31 décembre. Parallèlement, la région a confirmé la poursuite de son accompagnement via les fonds SARE, et ce sur une version pluri-annualisée dès 2025.

Le bureau du PETR ayant souhaité la poursuite de cette mission de service public en 2024 pour une année transitoire vers la nouvelle formule, un conventionnement sera passé directement avec un des deux délégataires qui agissent déjà sur le territoire, Saliha (OPAH RU La Flèche) et Citémétrie (OPAH CCSS/CCLLB). L'avance financière que le PETR a touché de la région permettra de couvrir le montant de ce conventionnement. La rédaction de la convention et du cahier des charges est en cours de finalisation et devraient être transmis pour consultation début novembre

#### **2.5 POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Leader France a transmis quelques infos sur l'état d'avancement des régions pour le nouveau programme 2023-2027. Les régions Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, Centre Val de Loire et la Normandie ont débuté les signatures pour le conventionnement.

Le PETR a reçu un courrier de la région des Pays de la Loire qui fait l'état des lieux suivants à son échelle :

*Conventionnement GAL*



- Présentation du modèle de la convention GAL/Région à la Commission Permanente de novembre 2023 (stratégie GAL, Fiches-actions GAL, engagements conjoints Région/GAL, Règles de gestion et de performance)
- Conventionnement à partir de fin novembre 2023 : priorité aux GAL : taux de paiement les plus élevés + nombre de dossiers de demandes d'aides initiales à instruire le plus faible
- GAL Pays Vallée du Loir non classé prioritaire

#### *Nouvel outil de dématérialisation*

- Pré-dépôt de dossiers sur le portail des aides régional pour garantir l'éligibilité des dépenses de projets achevés avant le conventionnement GAL/Région
- Prévision d'un « téléservice spécifique au dispositif LEADER » sur le portail des aides régional pour le traitement des aides LEADER

#### *Commentaires Technicienne GAL*

- 1 départ Région bureau Nantes remplacé par 1 des recrutés gestionnaires (Recrutement 3 gestionnaires + 1 cheffe de Pôle en septembre 2023 + prévision un gestionnaire supplémentaire en juillet 2024)
- 1 chargée de demande de paiement tous GAL Sarthe en arrêt depuis juin jusqu'à fin octobre 2023 : 1 dossier de demande de paiement ouvert 19.2 durant cette période pour le GAL Pays Vallée du Loir

### **3 QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR**

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Mercredi <b>29 novembre 2023</b> à 14h30 à 16h30	
	Mardi <b>12 décembre 2023</b> à 18h00



**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation : 26.10.2023  
 Nombre de membres : 43  
 Présents : 24 - Pouvoirs : 14  
 Votants : 38

Vote : 38  
 Pour : 38  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 09.11.2023 et publication du 09.11.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Socio-Culturelle de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents (24) :**

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

**Pouvoirs (14) :**

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Alain MORANÇAIS, Francis BOUSSION donne pouvoir à ÉRIC SALMON, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Anthony ROUSSEAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Joël LELARGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Françoise RACHET, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Christophe LIBERT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Patricia MÉTERREAU donne pouvoir à Carine MENAGE, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU de LASSENCE et Monique TROTIN donne pouvoir à Vincent GRUAU .

**Absents (6) :** Olivier BESNARD, Régis DANGREMONT, Catherine DONNÉ, Pascale GLOTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (2) :** André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Paul COUSIN, Mathilde ESTADIEU, Julien HARDY, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE et Marie PETITJEAN.

## **D01\_07\_11\_2023 GOUVERNANCE REGIONALE ZAN**

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

La Présidente du Conseil régional ou son représentant

14 élus régionaux ou leur représentant

Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant

Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)

Le Président de la Conférence Régionale des SCOT

16 Maires : 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :

1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France

Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant

3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

### **Délibération du Comité syndical :**

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, accepte et valide la composition proposé.

Fait à VAAS,

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE





**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation : 26.10.2023  
 Nombre de membres : 43  
 Présents : 24 - Pouvoirs : 14  
 Votants : 36

Vote : 36  
 Pour : 36  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 09.11.2023 et publication du 09.11.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Socio-Culturelle de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents (24) :**

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

**Pouvoirs (14) :**

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Alain MORANÇAIS, Francis BOUSSION donne pouvoir à ÉRIC SALMON, Gwénael de SAGAZAN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Anthony ROUSSEAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Joël LELARGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Françoise RACHET, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Christophe LIBERT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Patricia MÉTERREAU donne pouvoir à Carine MENAGE, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU de LASSENCE et Monique TROTIN donne pouvoir à Vincent GRUAU .

**Absents (6) :** Olivier BESNARD, Régis DANGREMONT, Catherine DONNÉ, Pascale GLOTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (2) :** André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Paul COUSIN, Mathilde ESTADIEU, Julien HARDY, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE et Marie PETITJEAN.

## **D02\_07\_11\_2023 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITE SYNDICAL EN REMPLACEMENT DE M.OLIVIER BESNARD**

La Communauté de communes Pays Fléchois a été sollicitée pour procéder à la désignation d'un nouveau délégué, remplaçant M. Olivier Besnard ayant démissionné.

Par délibération communautaire de la CC Pays Fléchois en date du 28 septembre 2023, Mme Françoise Rachet – conseillère communautaires de La Flèche, a été désignée pour siéger au Comité syndical du PETR en lieu et place de M. Olivier Besnard.

Mme Françoise Rachet devient également membre de la commission mobilité (aux côtés de M. Guichon et Mme Dubois Gasnot).

### **Délibération du Comité syndical :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la désignation de Mme Françoise RACHET

Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE





**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation : 26.10.2023  
 Nombre de membres : 43  
 Présents : 24 - Pouvoirs : 14  
 Votants : 38

Vote : 38  
 Pour : 38  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 09.11.2023 et publication du 09.11.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Socio-Culturelle de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents (24) :**

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

**Pouvoirs (14) :**

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Alain MORANÇAIS, Francis BOUSSION donne pouvoir à ÉRIC SALMON, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Anthony ROUSSEAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Joël LELARGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Françoise RACHET, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Christophe LIBERT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Patricia MÉTERREAU donne pouvoir à Carine MENAGE, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU de LASSENCE et Monique TROTIN donne pouvoir à Vincent GRUAU .

**Absents (6) :** Olivier BESNARD, Régis DANGREMONT, Catherine DONNÉ, Pascale GLOTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (2) :** André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Paul COUSIN, Mathilde ESTADIEU, Julien HARDY, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE et Marie PETITJEAN.

## D04\_07\_11\_2023 DM2 : DOTATION AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame la présidente rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, le Trésor Public propose de définir :

Le montant des dépréciations (compte 491) est inférieur à 20% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans.

Le compte de créances douteuses (compte 4116) présente un solde de 12 657,41 € il convient donc de prévoir des dépréciations :

- Emettre un mandat en ordre mixte au compte 6817 de 20 % du montant total des créances soit 2 531 €
- DM pour prévoir des crédits au compte 6817 du montant de 2 531 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 531 €	
TOTAL : D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 531 €	
D 6817 : Dot° amo. Prov. – Charges fonctionnement		2 531 €
TOTAL D68 : Dotations aux provisions		2 531 €

Ci-dessous, la liste des titres admis concernés (blanc) :

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x
ECOLE RENE RONDREUX	T-280	30/07/2019	4116	88,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 26/12/22	0,00
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-3	24/02/2016	4116	1 008,96	Redressement judiciaire 17/04/2023	202
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-239	19/07/2018	4116	1 772,76	Redressement judiciaire 17/04/2023	355
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-361	19/07/2018	4116	2 323,20	Redressement judiciaire 17/04/2023	465
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-99	23/07/2018	4116	1 824,90	Redressement judiciaire 17/04/2023	365
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-100	23/07/2018	4116	230,80	Redressement judiciaire 17/04/2023	46
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-561	27/09/2018	4116	2 031,48	Redressement judiciaire 17/04/2023	406
HOTEL DOMAINE DE LA COURBE	T-13	11/03/2019	4116	2 706,66	Redressement judiciaire 17/04/2023	541
LE LUDE MAIRIE	T-160	10/11/2015	4116	4,40	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 27/02/23	0,00
LOIR EN VALLEE	T-137	10/06/2020	4116	329,50	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 25/09/23	0,00
MAIRIE JUPILLES	T-62	24/03/2020	4116	77,00	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 17/08/23	0,00
MOENS KAROLIEN	T-711	13/12/2019	4116	136,05	SATD Positive 21/05/2021	27
MOENS KAROLIEN	T-722	31/12/2019	4116	101,20	SATD Positive 21/05/2021	20
MOENS KAROLIEN	T-723	31/12/2019	4116	203,50	SATD Positive 21/05/2021	41
MOENS KAROLIEN	T-724	31/12/2019	4116	163,35	SATD Positive 21/05/2021	33
MOENS KAROLIEN	T-725	31/12/2019	4116	154,55	SATD Positive 21/05/2021	31
VAAS	T-660	27/11/2019	4116	83,82	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 22/06/23	0,00

### Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical, a l'unanimité, autorise Madame la Présidente a :

- Emettre un mandat en ordre mixte au compte 6817 de 20 % du montant total des créances soit 2 531 €
- DM pour prévoir des crédits au compte 6817 du montant de 2 531 €

Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE





**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation : 26.10.2023  
 Nombre de membres : 43  
 Présents : 24 - Pouvoirs : 14  
 Votants : 38

Vote : 38  
 Pour : 38  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 09.11.2023 et publication du 09.11.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle Socio-Culturelle de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

**Présents (24) :**

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

**Pouvoirs (14) :**

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Laurent HUBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Alain MORANÇAIS, Francis BOUSSION donne pouvoir à ÉRIC SALMON, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Jérôme PRÉMARTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Anthony ROUSSEAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Joël LELARGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Françoise RACHET, Guy LECLERC donne pouvoir à Dominique PETER, Christophe LIBERT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Patricia MÉTERREAU donne pouvoir à Carine MENAGE, Hervé RONCIÈRE donne pouvoir à Galiène COHU de LASSENCE et Monique TROTIN donne pouvoir à Vincent GRUAU .

**Absents (6) :** Olivier BESNARD, Régis DANGREMONT, Catherine DONNÉ, Pascale GLOTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (2) :** André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Paul COUSIN, Mathilde ESTADIEU, Julien HARDY, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE et Marie PETITJEAN.



## D03\_07\_11\_2023 DM1 : CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Madame la Présidente informe le Comité syndical de titres restant à recouvrer pour lesquels une admission en non-valeur sur proposition du Trésor public est sollicitée, constatant que les démarches en recouvrement ont été infructueuses. Le montant s'élève à 126,30 € et concerne exclusivement des taxes de séjour.

Un mandat au compte C/6541 de 126,30 € est donc à émettre sur cet exercice.

Ci-dessous, la liste des titres concernés :

Exercice	Titre	Débitéur	Montant
2020	T-22	DELHOMMEAU Mauricette	0,03 €
2019	T-280	Ecole Rene Rondreux	88 €
2020	T-374	L'Hotel du Château	0,55 €
2021	T-35	La Renaissance	0,20 €
2015	T-160	Le Lude	4,40€
2021	T-97	Le Lude	0,02€
2020	T-135	Lavernat	0,10 €
2021	T-157	WOERMEIJER Lesley	33 €
		<b>TOTAL</b>	<b>126,30 €</b>

### Délibération du Comité syndical :

Les membres du comité syndical à l'unanimité accepte la proposition du Trésor Public et autorise Madame la Présidente a émettre un mandat de 126.30 € au compte C/6541 sur l'exercice 2023.

Fait à VAAS,  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

La Présidente  
Mme Béatrice LATOUCHE

